

Nos centrales menacées ?

INCENDIES | EDF assure que ses sites ont été conçus pour résister à ce type de risque.

CE DIMANCHE, en Gironde et dans les Landes, les flammes continuaient de progresser de façon « imprévisible », selon les mots du ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez. Mais un autre danger pourrait-il néanmoins menacer les Girondins ? Car la centrale nucléaire du Blayais se trouve à 45 km à peine de là, sur la commune de Braud-et-Saint-Louis. Et les flammes progressent avec une rapidité stupéfiante.

EDF, qui exploite les deux réacteurs du Blayais, tempore néanmoins : « D'une part, la centrale est construite sur d'anciens marais, explique-t-on à la direction. Et puis le site est situé de l'autre côté de l'estuaire. » L'endroit où se réunissent l'un des cinq fleuves de France (la Garonne) et son affluent (la Dordogne) devrait donc fournir un pare-feu efficace.

Il n'empêche. La multiplication des feux de forêt, survenant de plus en plus tôt dans l'année, et dans des proportions absolument inédites, interroge. Que se passerait-il le jour où aucun fleuve, ou même une simple rivière, ne se trouverait sur la trajectoire des flammes ? Les 57 réacteurs nucléaires réunis dans 18 centrales sont-ils suffisamment protégés face à ce risque qui, s'il a toujours existé, prend une nouvelle dimension du fait de l'impact du dérèglement climatique ?

Une sécurisation élargie après Fukushima

« Lors de leur conception (dans les années 1960 et 1970), les installations nucléaires françaises ont fait l'objet d'un examen de leur protection vis-à-vis des risques dits d'agressions externes, y compris les feux de forêt », explique dans une

note l'Autorité de sûreté nucléaire en août 2010.

Ce que confirme EDF : « Les centrales françaises ont été conçues pour faire face aux conséquences de situations météorologiques extrêmes, qu'il s'agisse de crues, de sécheresses, de vagues de grand froid ou de canicules, détaille-t-on au siège. Le programme a d'ailleurs été encore élargi après l'accident de Fukushima, survenu au Japon en mars 2011. »

Débroussaillage obligatoire

Mais concrètement, comment protège-t-on des sites aussi sensibles contre les colères d'Héphaïstos ? « Chaque centrale a la responsabilité de l'entretien autour de son installation, en fonction des caractéristiques géographiques sur lesquelles elle a été construite, explique-t-on encore chez EDF. Cela inclut des travaux réguliers de débroussaillage, en complément du travail réalisé par les communes. »

Débroussaillage donc, mais également mise en place de zones de sécurité, présence de coupe-feu, élagage préventif ou encore déboisement... Il s'agit de prévenir de tout risque d'incendie sur l'installation, mais également de conserver la disponibilité des lignes électriques ou encore l'accès aux routes.

L'ampleur historique des incendies cette année pourrait-elle conduire EDF à renforcer encore ces dispositifs ? Il est sans doute encore trop tôt pour le dire. « Dans le cadre des troisièmes visites décennales des réacteurs, l'examen des risques liés aux feux de forêt n'a pas mis en évidence la nécessité de mesures supplémentaires », répond l'énergéticien.



Braud-et-Saint-Louis (Gironde). La centrale nucléaire du Blayais, à 45 km de l'incendie, est protégée par l'estuaire.